



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 juillet 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Suzy Bellerose.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015.
3. Remise des attestations municipales aux administrateurs du Comité des 12-18 de Laurierville.
4. Résultats de la demande de soumissions pour la réalisation d'un plan d'intervention pour aqueduc, égout et chaussée.
5. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
6. Demande de subvention pour la réfection du terrain de tennis.
7. Soumission pour la vérification du compteur d'eau à la station de pompage.
8. Appui à la demande de la Résidence Provencher inc. auprès du programme Nouveaux Horizons.
9. Achat de pneus pour le tracteur.
10. Appui à la FQM pour le prochain pacte fiscal.
11. Représentant nommé par la municipalité pour siéger sur le CA de la Résidence Provencher (3 juillet 2015 au 3 juillet 2018).
12. Demande de M. Luc Côté pour remplir fossé en face de sa résidence du 351 Chemin Grosse-Ile.
13. Achat de matériel de signalisation.
14. Mandat à Signalisation Lévis pour le plantage des poteaux de signalisation.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Programme de réhabilitation des infrastructures locales de voirie.
17. Dépôt rapport de visite pour registre amiante dans les bâtiments municipaux.
18. Entente avec ORAPÉ pour les encombrants.
19. Dépôt des indicateurs de gestion 2014.
20. Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille.
21. Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron pour le transport des fleurs.
22. Demande d'autorisation par Loisir Sport Centre-du-Québec.
23. Demande d'autorisation d'affichage de la CDCÉ.
24. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 30 juin 2015.
28. Varia. (membre de la Coop Solidarité de Laurierville, festival country)
29. Clôture de l'assemblée

## Résolution : 2015-147

### Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-148****Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Remise attestation de reconnaissance en bénévolat.**

Le maire, M. Marc Simoneau, remet à quelques membres du Comité des 12-18 de Laurierville, une attestation de reconnaissance pour leur engagement bénévole au cours de la dernière année dans la communauté. Voici la liste des récipiendaires :

Laurie Manningham	Jérémi Martel	Vincent Vézina
Ariane Gourde	Sarah-Maude Martel	Naomie Lafond
Alex Gourde	Louizaël Fortin-Lefebvre	
Maude Labrie	Maya Glazier	

Le maire remercie sincèrement tous les récipiendaires et invite ces derniers à continuer leur belle implication.

**Résolution : 2015-149****Résultat pour la demande de soumission pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.**

Le directeur général dépose le résultat de la demande de soumission pour la réalisation d'un plan d'intervention. Une seule soumission a été reçue avant 11h00 le 30 juin 2015. L'ouverture de la soumission s'est effectuée au bureau municipal, le 30 juin à 11h01, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. François Gingras, inspecteur municipal, et de M. Pierre Comtois, préposé à l'entretien ménager à la salle municipale.

Nom des fournisseurs des services professionnels	Prix soumis	TPS	TVQ	Total
Les Services EXP inc.	15 400.00	770.00	1 536.15	<b>17 706.15 \$</b>
Pluritec ltée	n'a pas déposé de soumission			
Fréchette LGL	n'a pas déposé de soumission			

**Attendu** que la soumission de Les Services EXP inc. est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte la soumission de Les Services EXP inc., pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, et ce, au prix de 17 706.15 \$, taxes incluses.

**Que** la municipalité accepte également le prix forfaitaire de Les Services EXP inc., pour la réalisation de travaux optionnels, lesquels consistent à effectuer des relevés GPS (eau potable, égout sanitaire et égout pluvial) et la mise en plan, au prix de 3 500.00 \$, taxes non incluses.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-150**

**Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

**Attendu que** la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**Attendu que** la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2014, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

**Attendu que** le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

**Attendu** le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

**Attendu que** les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 10 613.27 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

**Que** la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Changement d'un ponceau et correction de pavage sur le Chemin de la Grosse-Ile pour environ 25 000 \$.

**Que** la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**Que** cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-151**

**Demande de subvention pour la réfection du terrain de tennis.**

**Attendu** que le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville a présenté une demande d'aide financière pour la réfection du terrain de tennis, dans le cadre du Programme d'Infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC150) de Développement économique Canada;

**Attendu** que le coût du projet de réfection du terrain de tennis est d'environ 65 000 \$;

**Attendu** que si le projet est accepté par Développement économique Canada, le programme verse 50% du coût du projet en subvention;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil appui la demande d'aide financière que le Comité de loisirs de

Ste-Julie de Laurierville a adressé à Développement économique Canada dans le cadre du programme PIC150.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-152**

**Soumission pour la vérification du compteur d'eau à la station de pompage.**

**Attendu** que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité doit faire vérifier le compteur d'eau à la station de pompage du réseau d'aqueduc, afin de vérifier si le compteur possède une précision acceptable;

**Attendu** que la municipalité a reçu, suite à une demande de Mme Martine Bernier, ingénieure à la MRC de l'Érable, une soumission pour la vérification du compteur d'eau de la part de l'entreprise Élite Technologies inc., de St-Nicolas, au prix de 694.25 \$, taxes non incluses;

**Attendu** que l'opérateur en eau potable, M. François Gingras, présent à la séance ordinaire, mentionne que l'entreprise Danovar inc, de Victoriaville, effectue également ce type de vérification;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général demande à Danovar inc., de fournir un prix pour la vérification du compteur d'eau à la station de pompage du réseau d'aqueduc, et d'accorder les travaux de vérification au plus bas soumissionnaire.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-153**

**Appui à la Résidence Provencher inc. pour une demande d'aide financière auprès du programme Nouveaux Horizons.**

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**Attendu** que le projet consiste à améliorer plusieurs services et équipements pour le bien-être des locataires de la Résidence Provencher inc., dont l'âge moyen est de 87 ans;

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. est un organisme important pour la municipalité, puisqu'elle permet à des personnes âgées de demeurer dans leur milieu;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil appui la demande d'aide financière de la Résidence Provencher inc. auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, pour l'achat des équipements suivants :

- 2 gazebos en aluminium et toiles pour le remisage des quadriporteurs
- Changement du revêtement de plancher
- Achat d'un téléviseur
- Achat et installation d'une unité de climatisation
- Remplacement de 2 chauffe-eau et robinetterie
- Installation d'un système de bouton panique pour les locataires

**Adoptée**

**Résolution : 2015-154**

**Achat de pneus pour le tracteur Case IH.**

**Attendu** qu'un pneu avant du tracteur de marque Case IH doit être remplacé, suite à un bris sur ce dernier;

**Attendu** qu'il est préférable de changer les 2 pneus avant;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le changement des 2 pneus avant du tracteur de marque Case IH, par Les Pneus PR Ltée.

**Que** le prix de chaque pneu de marque Firestone est de 1 229.07 \$, pour un coût total de 3 104.46 \$, taxes incluses, ainsi que l'installation et un nouveau tube pour le pneu endommagé.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2015-155**

##### **Appui à la FQM pour le prochain pacte fiscal.**

**Considérant** que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**Considérant** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**Considérant** que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**Considérant** que 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**Considérant** que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leur ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**Considérant** que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**Considérant** que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il a urgence d'agir;

**Considérant** qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**De demander** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, M. Laurent Lessard, ministre

responsable de la région du Centre-du-Québec, et à Mme Sylvie Roy, députée d'Arthabaska.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-156**

**Représentant de la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc..**

**Attendu** que selon les lettres patentes de la Résidence Provencher inc., la municipalité doit nommer un représentant sur le conseil d'administration;

**Attendu** que M. Normand Caron représente la municipalité sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., depuis juillet 2012;

**Attendu** que M. Caron est disposé à continuer à représenter la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil nomme M. Normand Caron pour représenter la municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., et ce, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 6 juillet 2018.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-157**

**Demande pour remplir le fossé par M. Luc Côté.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser M. Luc Côté, propriétaire du 351 chemin de la Grosse-Ile, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé longeant le chemin de la Grosse-Ile en façade de sa propriété, sur une distance d'environ 160 pieds.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectuées conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-158**

**Achat de matériel de signalisation.**

**Attendu** que plusieurs poteaux de signalisation sont tordus ou brisés;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer l'achat de 50 poteaux en « U » de type MTQ, de 12 pieds de longueur.

**Que** le directeur général est également autorisé à faire l'achat d'un panneau indiquant la direction de Plessisville et Inverness pour les usagers de la route Provencher. Le panneau sera installé près de l'intersection de la route 267 et de la route Provencher.

**Que** le coût pour les 50 poteaux est d'environ 1 750 \$, et celui du panneau indiquant la direction de Plessisville et Inverness est de 60.00 \$, pour un total de 1 810 \$, taxes et transport non inclus.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-159**

**Mandat à Signalisation Lévis pour le plantage des poteaux de signalisation.**

**Attendu** que plusieurs poteaux de signalisation doivent être remplacés;

**Attendu** le sol, sur le territoire de la municipalité, est plutôt rocailleux, rendant les manœuvres de plantage de poteau de signalisation difficile avec les outils à la disposition des préposés à la voirie municipale;

**Attendu** que Signalisation Lévis inc., possède l'équipement nécessaire pour installer des poteaux de signalisation avec efficacité et rapidité;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Signalisation Lévis inc., pour l'installation de 50 poteaux de signalisation sur le territoire de la municipalité.

**Que** le tarif horaire de Signalisation Lévis inc. pour l'installation de poteaux de signalisation est de 125.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le temps nécessaire pour installer 50 poteaux en « U » de 12 pieds de longueur, est d'environ 8 heures et de 2 heures de transport, pour un déboursé total de 1 250.00 \$, taxes non incluses.

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

Intervention de Mme Isabelle Gagné, afin de vérifier l'intérêt de la municipalité à l'organisation d'une soirée de type jeudis en chansons, probablement le samedi 29 août.

- Les membres du conseil sont favorables à cette activité, mais désirent connaître le budget nécessaire à l'organisation avant de se prononcer.

Autre intervention de Mme Isabelle Gagné, concernant la nomination d'un ou d'une préposé(e) pour effectuer le ménage au Pavillon récréatif durant la saison estivale.

- Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le conseil municipal approchera quelques personnes pour effectuer ce travail.

#### **Résolution : 2015-160**

##### **Programme réhabilitation du réseau routier local.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a pris connaissance des modalités du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**Attendu** que la municipalité de Laurierville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de Laurierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

### **Adoptée**

#### **Dépôt du registre amiante.**

Tel que requis par la CSST, la municipalité a mandaté les Services exp inc., pour procéder à l'inventaire et au prélèvement des flocages et des calorifuges, et à l'identification des divers recouvrements intérieurs susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments dont la municipalité est propriétaire.

Le rapport de visite de Les Services exp inc. mentionne qu'il y a absence de flocage et de calorifuge susceptibles de contenir de l'amiante dans tous les bâtiments. Par contre, on retrouve des matériaux **susceptibles** de contenir



de l'amiante à l'édifice municipal, à la caserne, au garage municipal et au bâtiment au poste de pompage (ex. : tuiles acoustiques, panneaux de gypse, crépi de ciment, tuiles de vinyle, le linoléum), parce que ces immeubles ont été construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1980.

**Résolution : 2015-161**

**Entente avec ORAPÉ pour les encombrants.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville l'entente relative aux gros encombrants avec l'Organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ), pour les années 2015 et 2016.

**Que** le coût du service pour 2015 est de 4.92 \$/unité de logement pour un montant total de 3 148.80 \$, soit 262.40 \$ par mois. Pour 2016, le coût de 4.92 \$/unité de logement sera indexé selon l'Indice du prix à la consommation (IPC).

**Adoptée**

**Dépôt des indicateurs de gestion 2014.**

Comme exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats des 17 indicateurs de gestion obligatoires pour l'année 2014. On retrouve également les indicateurs de gestion des années 2012 et 2013 pour fins de comparaison, ainsi que le résultat médian des municipalités de même taille pour certains indicateurs. Les indicateurs de gestion 2014 seront publiés dans le journal local « Le Poliquin » du 10 juillet prochain.

**Résolution : 2015-162**

**Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de verser un montant de 120.00 \$ dans le cadre de la 22<sup>e</sup> édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, laquelle se tiendra le samedi 12 septembre 2015 au Carrefour de l'Érable à Plessisville.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-163**

**Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron.**

**Attendu** que M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, achète les plants de fleurs pour les divers aménagements floraux de la municipalité, à St-Jacques-de-Leeds;

**Attendu** que pour le transport des nombreux plants de fleurs, M. Alain Bergeron a accepté de prêter sa remorque à la municipalité de Laurierville;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une compensation de 100 \$ à M. Alain Bergeron pour le prêt de sa remorque, pour le transport des plants de fleurs.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-164**

**Demande d'autorisation par Loisir Sport Centre-du-Québec.**

**Attendu** que Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) s'adresse à la municipalité pour obtenir l'autorisation d'effectuer l'inventaire des infrastructures récréatives et sportives de la municipalité durant l'été 2015;

**Attendu** que les principaux objectifs de l'inventaire est de produire un portrait actuel et évolutif des infrastructures récréatives et sportives municipales et scolaires de la MRC de l'Érable, de mieux connaître l'état général et sécuritaire des infrastructures récréatives et sportives, et de faire la promotion et la mise en valeur des infrastructures auprès de la population pour favoriser un mode de vie actif;

**Attendu** que la prise d'inventaire et l'inspection des infrastructures sont effectuées gratuitement par LSCQ;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Loisir Sport Centre-du-Québec à procéder à l'inventaire des infrastructures récréatives et sportives de la municipalité.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2015-165**

##### **Demande d'autorisation d'affichage de la CDCÉ.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser la Corporation de Développement Communautaire de l'Érable (CDCÉ), à installer un panneau de sensibilisation de 3 pieds X 5 pieds, sur la structure déjà en place entre la rue Mercier et la route 116, afin de souligner la Lutte aux préjugés, pour la période du 17 octobre au 17 novembre 2015.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2015-166**

##### **Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

#### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Communiqué de Mme Chantal Tourigny, agente de migration pour le programme Place aux jeunes Érable d'Impact Emploi de l'Érable. Chaque année, Mme Tourigny, rencontre les étudiants du 4<sup>e</sup> secondaire de la polyvalente La Samare afin d'énumérer les entreprises susceptibles de les engager à la fin de leurs études collégiales ou universitaires, afin de garder les jeunes dans la région, et ainsi contribuer à atteindre l'objectif de 1 000 nouvelles personnes d'ici 2020.
- Avis du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, à l'effet que la bibliothèque de Laurierville se voit attribuer 4 sceaux livresques sur une possibilité maximum de 5, dans le cadre du programme Biblio qualité.
- Lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, concernant la prévention des effets de la chaleur accablante sur la santé.
- Lettre de M. Daniel Gagnon, directeur régional intérimaire de Développement économique Canada du Centre-du-Québec, annonçant le versement d'un total de 11 396 \$, pour les divers travaux de rénovation à l'édifice municipal. Le montant maximum était fixé à 11 501 \$, pour des travaux approuvés de 22 790 \$.
- Lettre d'Hydro-Québec annonçant des travaux d'élagage des arbres dans la municipalité, et ce, de juillet à fin décembre 2015.

- Réception d'une résolution de la MRC de l'Érable à propos de la demande d'exclusion adressée par la municipalité de Laurierville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). La MRC appuie la demande de la municipalité.
- Réception du rapport annuel 2014-2015 du Centre d'action bénévole de l'érable et de la Maison des Familles de l'Érable.

#### Liste des comptes

Marie-Hélène Da Silva : Animation à la Bibliothèque le 6 juillet	325.00
Julie Bernard : Frais de déplacement (2)	80.00
Socan : Licence concert du 2 juillet Jeudis en chansons.	40.24
Remboursement de Taxes : Baisse d'évaluation	2,654.97
Sonic : Essence du 26 mai au 9 juin 2015	236.81
Postes Canada : Frais médiaposte en juin.	276.32
Stéphane Picard : Spectacle dans le cadre des Jeudis en chanson	600.00
Receveur Général du Canada : Remises féd. de juin	1,841.25
Ministre du Revenu : Remise prov. de juin	4,750.71
Employés municipaux : Salaire pour juillet (estimé)	12,336.53
RREMQ : Cotisation retraite juin 2015	1,343.64
Croix Bleue : Assurance-collective employés juillet 2015	1,634.72
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collective juillet 2015	127.98
MRC de l'Érable : Quote-parts (2 <sup>e</sup> versement)	74,396.22
Petite Caisse : Nettoyage de nappes, matériels garderie et timbres	271.95
Mégaburo : Matériels bureau	245.60
Réjean Gingras : Matériels bureau	66.14
9217-2295 Québec inc : Aide financière 2 <sup>e</sup> versement sur 3	1,500.00
Fonds d'information sur le territoire : 4 mutations en juin 2015	20.00
Ville de Plessisville : Balayage rues	4,361.19
Ville de Plessisville : Cour municipale en mai	309.78
Jocelyn Caron : Location chargeuse pour transport des branches (6H)	180.00
Orapé : Cueillette mois juin 2015	262.40
Lavery, De Billy, av. : Services prof. au 31 mai 2015	656.99
Distribution Manzak : Matériels édifice	239.96
Gilles Bissonnette : Montage de plantations de fleurs	1,551.42
Marius Marcoux & fils : Rép. (2) luminaires	223.28
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	313.48
Réjean Gingras : Dépenses congrès ADMQ	580.48
Pages Jaunes : Inscription dans les pages jaunes pour un mois	12.77
Hamel Propane : Propane pour cuisine édifice municipal	22.93
Oxy R+Inc. : Location de cylindre annuelle	227.65
JM Samson inc. : Service de lift (3)	51.74
Location d'outils Luneau : Location nacelle pour édifice municipal	119.06
Signalisation Lévis inc. : Panneaux (2) pour Logo restaurant	84.34
Garage Marc Labrie : Rép. Et peinturer aile arrière tracteur et renfort	672.60
SCA des Appalaches : Ponceau, paillis, pièces garage et édifice	4,972.68
Outil Mag : Peinture	35.53
Suspension Victo : Réparation et vérification mécanique camion	287.23
EMP inc. : Travaux divers de voirie	17,199.70
Roy, Desrochers Lambert, compt : Vérification des livres 2014	7,864.29
Les Pneus PR Itée : 2 pneus traction avant.	3 104.46
Sable Marco : 1 palette d'asphalte froid.	724.69
Carrières Plessis inc. : Matériaux granulaires pour travaux voirie.	2 233.46
Xérox Canada Itée : Frais de service pour juin.	110.25
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juin.	1 052.06
Bell Mobilité : Service pour juillet.	104.33
Bell Canada : Service pour juillet.	368.76
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin.	10 572.08
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer pour juillet.	58.73

**Résolution : 2015-167**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 30 juin 2015.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 794 353.95 \$, et des déboursés au montant de 688 676.07 \$, laissant un solde en caisse de 256 708.36 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2015, les revenus et dépenses au 30 juin 2014.

**Varia.**

**Résolution : 2015-168**

**Membre de la Coop Solidarité de Laurierville.**

Il est résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à la Coop Solidarité de Laurierville en versant le coût d'adhésion de 100.00 \$.

**Que** le montant de 100.00 \$ soit pris à même l'aide financière de 2 000 \$ que la municipalité verse à la Coop Solidarité de Laurierville pour l'année 2015.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-169**

**Festival Country à Laurierville en 2016.**

Il est résolu unanimement, que ce conseil est favorable à l'organisation d'un festival country du 17 au 21 août 2016 au Pavillon récréatif, dont les organisateurs sont M. et Mme Jean-Claude et Danielle Duhaime.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-170**

**Panneau de signalisation pour les camions remorques.**

Il est résolu unanimement, d'installer un panneau de signalisation indiquant la direction de la route 116 à l'intersection de l'avenue Tanguay et de la rue Dubé, afin que les camions remorques sortant de l'entrepôt de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec n'utilisent pas la continuité de l'avenue Tanguay et ainsi se retrouver à l'intersection de la rue Grenier et Tanguay dont l'espace restreint rend difficile l'engagement sur la rue Grenier.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-171**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**